



## **Communiqué de presse**

### **Mise en place d'un Comité de Veille Economique pour le suivi des répercussions du Corona Virus et l'identification des mesures d'accompagnement**

Dans le cadre des efforts du Gouvernement pour anticiper les répercussions économiques directes et indirectes de la crise sanitaire du COVID 19 sur l'économie nationale, il a été procédé à la mise en place au niveau du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, d'un Comité de Veille Economique (CVE).

Ce comité est chargé d'une part, de suivre de près l'évolution de la situation économique à travers des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation et d'autre part, d'identifier les mesures appropriées en termes d'accompagnement des secteurs impactés.

Le Comité de Veille Economique, dont les travaux seront coordonnés par le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, comprend parmi ses membres :

- Le Ministère de l'Intérieur ;
- Le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'Étranger
- Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts ;
- Le Ministère de la Santé ;
- Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique ;
- Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale ;
- Le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle ;
- Bank Al Maghrib ;
- Le Groupement Professionnel des Banques du Maroc ;
- La Confédération Générale des Entreprises du Maroc ;
- La Fédération des Chambres marocaines de Commerce, d'industrie et de services ;
- La Fédération des Chambres d'artisanat.

Ce *Comité* pourrait s'adjoindre, si nécessaire, d'autres acteurs publics ou privés. Les différents membres du comité sont appelés, chacun dans son domaine d'intervention, à mettre en place des mécanismes de veille sectoriels et ce en associant les acteurs concernés.